El et comptabilité

Par tirando92

Bonjour,

Je suis photographe, je travail auprès de particuliers (mariages etc)

J'ai commencer a payer la tva en aout 2023 et en 2024 je suis passé au réel et je suis passé d'auto entrepreneur a El

On m'a dit que dés que je serais en El je devais (légalement)

- 1. avoir un compte pro (exit le compte dédié) et
- 2. avoir un expert comptable ou un comptable

Hors après coup on m'adit que ces deux chose n'etaient en aucun cas obligatoire pour peu que I on tenait sa comptabilité et que I on conservait les justificatifs (factures de ventes, d achats...)

Je lis sur un site .gouv

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21852

Que ce n'est pas obligatoire jusqu'a 245 000e de ca et/ ou (?) si je paye plus de 15000 de tva

Autant je suis bien loin des 245 0000 autant les 15 000 de tva sont plus accessible, non ?

Pouvez vous s'il vous m'éclairer ? Si vous avez des textes de lois a l'appui ou autressources officielles ...

Merci par avance